



PRÉVENIR LES CATASTROPHES AVANT QU'ELLES NE SURVIENNENT : ÉLABORER UNE NORME CANADIENNE POUR RENDRE LES NOUVELLES ZONES RÉSIDENTIELLES RÉSILIENTES FACE AUX INONDATIONS

CONSTAT : Les catastrophes naturelles sont de plus en plus fréquentes au Canada

- Depuis les années 1980, les pertes assurables dues à des catastrophes naturelles assumées par les compagnies d'assurance de biens et de dommages au Canada augmentent d'au moins le double tous les cinq à dix ans (Bureau d'assurance du Canada [BAC])
- De 2009 à 2015, le gouvernement fédéral a versé plus d'aides financières dans le cadre du programme Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC) que pendant les 39 exercices financiers précédents combinésⁱ
 - Les aides concernant les inondations ont été les plus importantes, représentant 75 % des dépenses de l'AAFCC relatives aux phénomènes météorologiquesⁱⁱ

CONSÉQUENCE : Le risque de non-paiement de versements hypothécaires lié aux inondations est une préoccupation grandissante chez les Canadiens

- Un risque d'inondations riveraines ou terrestres pèse sur 1,7 million de ménages, soit 19 % de la population canadienne. (BAC)
- Après l'inondation de 2013 dans la région du Grand Toronto, la réclamation moyenne était de 40 000 \$ (BAC)
- Là où il y a eu des inondations à répétition, il peut être difficile d'obtenir une assurance contre ce genre de phénomène
- Près de la moitié des travailleurs canadiens vivent d'une paie à l'autre, et le quart des Canadiens « auraient de la difficulté à obtenir 2 000 \$ si une urgence survenait au cours du prochain mois »ⁱⁱⁱ

SOLUTION : Après avoir consulté plus de cent experts municipaux en gestion des eaux de ruissellement, ingénieurs, promoteurs immobiliers, constructeurs d'habitations et autres intervenants à l'échelle nationale, le Centre Intact d'adaptation au climat a [élaboré 20 pratiques exemplaires](#) pour rendre les nouvelles zones résidentielles au Canada plus résilientes face aux inondations. En voici quelques-unes :

- Ne pas construire de nouvelles maisons dans un effluent de crue, où le risque d'inondation est élevé
- Augmenter la capacité de l'égout fluvial en prévision de précipitations plus importantes
- Concevoir les rues pour rediriger les eaux de pluie loin des maisons, vers des zones d'évacuation sans risque
- Construire les maisons bien au-dessus du niveau que peut atteindre l'eau lors de crues exceptionnelles
- Établir les stations de pompage d'eaux d'égout dans une zone où ils peuvent demeurer opérationnels en cas de précipitations exceptionnelles, limitant ainsi les risques de refoulement d'égout dans les maisons

Le [Conseil canadien des normes](#), qui a financé cette recherche, s'est engagé à soutenir l'élaboration d'une nouvelle norme nationale en s'appuyant sur ces 20 pratiques exemplaires, le tout s'inscrivant dans l'objectif du gouvernement du Canada d'adapter les infrastructures aux changements climatiques.



À PROPOS DU CENTRE INTACT

Le [Centre Intact d'adaptation au climat](#) (Centre Intact) est un centre de recherche appliquée de la Faculté des sciences de l'environnement de l'Université de Waterloo, et dont les recherches se font à l'échelle nationale. Le Centre collabore avec les propriétaires d'habitation, les collectivités, les gouvernements et les entreprises pour cerner et atténuer les répercussions des changements climatiques et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes. La création du Centre Intact a été rendue possible grâce au leadership, à la vision, et à la générosité d'Intact Corporation financière, partenaire et donateur de longue date de l'Université de Waterloo – particulièrement concernant l'adaptation au climat. En novembre 2015, Intact a annoncé un don de 4,25 millions de dollars pour appuyer la mission et les objectifs du Centre.

AVEC LE SOUTIEN DU :



UNIVERSITY OF
WATERLOO

INTACT CENTRE
ON CLIMATE ADAPTATION



Standards Council of Canada
Conseil canadien des normes



ⁱ Bureau du vérificateur général du Canada. Rapport 2 — L'atténuation des effets du temps violent, Rapports de la commissaire à l'environnement et au développement durable, printemps 2016.

ⁱⁱ Bureau du directeur parlementaire du budget. Estimation du coût annuel moyen des Accords d'aide financière en cas de catastrophe causée par un événement météorologique, 25 février 2016.

ⁱⁱⁱ L'Association canadienne de la paie. Huitième sondage annuel mené auprès des employés canadiens, 2016.